

École primaire de Mougou

1^{er} Conseil d'École 2015/2016

Jeudi 5 novembre 2015

Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Bouhier, Mme Chauvineau, Mme Fournier, Mme Montmasson-Michel, Mme Pusniak, M. Barbareau, M. Barribault, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Sallenave, Mme Le Moigne, M. Guibert, M. Hurtaud, Mme Lair, Mme Lecanu, Mme Lafond, Mme Lobstein-Trencia, Mme Ribault, Mme Briand (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- M. Mainson, M. Guilbot (*Représentants des Parents d'élèves suppléants*)
- Mme Thibault (*Adjointe chargée des affaires scolaires*)
- M. Autret (*Conseiller Municipal membre de la Commission scolaire*)
- Mme Chargy, Mme Mesmin (*Employées communales*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)

Excusés :

- Mme Lambin (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- M. Boinier (*Maire de Mougou*)
- Mme Viry-Troger (*Enseignante*)
- M. Laborde (*Représentant des Parents d'Élèves titulaires*)

1 Composition et rôle du Conseil d'école

M. Sansault rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale (membre de droit)
- les membres du RASED, les infirmières et les médecins scolaires, les ATSEM... peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- o vote le règlement intérieur de l'école
- o établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- o dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- o adopte le projet d'école
- o donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- o est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1^{er} « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

2 Bilan de la rentrée 2015

a - Enseignants

Depuis la rentrée, M. Barbareau est nommé en remplacement de Mme Queffeulou. Mme Pusniak assure le complément de direction de M. Sansault, le lundi, le mardi et un mercredi matin sur deux. Mme Migaud remplace Mme Montmasson-Michel, le jeudi et le vendredi. Mme Chauvineau remplace M. Barbareau le mardi et Mme Viry-Troger le vendredi.

Mme Montmasson-Michel et M. Barbareau (maîtres-formateurs) et Mme Bigard, Mme Viry-Troger, M. Barribault, M. Gallard (maîtres d'accueil temporaire) accueillent des étudiants.

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est toujours Mme Hermouet. Comme les années passées, il n'y aura pas d'intervention de maître E à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe.

b – Effectifs (au 5 novembre 2015)

- Classe de -3ans/PS (M. Dubuisson) : 23 élèves (5 -3ans et 18 PS)
- Classe de PS/MS (Mme Fournier) : 25 élèves (10 PS et 15 MS)
- Classe de MS/GS1 (Mme Viry-Troger – Mme Chauvineau) : 25 élèves (10 MS et 15 GS)
- Classe de MS/GS2 (Mme Montmasson-Michel – Mme Migaud) : 25 élèves (10 MS et 15 GS)
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Pusniak) : 24 élèves
- Classe de CP/CE1 (M. Gallard) : 21 élèves (10 CP et 11 CE1)
- Classe de CE1 (Mme Bigard) : 25 élèves
- Classe de CE2 (Mme Barand) : 26 élèves
- Classe de CM1 (M. Barbareau/Mme Chauvineau) : 28 élèves
- Classe de CM1/CM2 (Mme Bouhier) : 26 élèves (6 CM1 et 20 CM2)
- Classe de CM2 (M. Barribault) : 29 élèves

L'effectif total est donc de 277 élèves : 98 à l'école « maternelle » et 179 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 25,2 élèves.

c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de -3ans/PS), Mme Tabutaud (classe de PS/MS), Mme Dias (classe de MS/GS1) et Mme Chargy (classe de MS/GS2). Mlle Beaugendre, en 2ème année d'apprentissage en alternance, pour préparer sur le CAP petite enfance intervient également par période de 2 semaines.

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans la mise en place du B2i (Brevet Informatique et Internet) qui doit valider des compétences en informatique pour chaque enfant. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h45 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

d – Personnel « Éducation Nationale »

Lucie Ménager (étudiante à l'ESPE en M2) est présente à l'école élémentaire en surnuméraire, tous les lundis et mardis depuis le 21 septembre et jusqu'au 8 mars.

3 EVS interviennent à l'école après de 4 enfants ayant une reconnaissance de handicap : Emmeline Bouquet, Christine Renaud, Patricia Bourdila.

f – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école

Les travaux d'entretien inscrits dans le compte-rendu de la commission de sécurité ont été effectués. Depuis le mois de juin, différents travaux ont également été réalisés, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- concernant l'équipement informatique : un tableau « tactile » avec un vidéo-interactif dans la classe de M. Dubuisson, 6 ordinateurs dans la salle informatique et 1 ordinateur portable « enseignant » pour chaque classe (soit 4 ordinateurs)

- la façade de l'école a été repeinte
- 1 table pour la classe de Mme Fournier ainsi que 2 bancs pour les classes de MS/GS
- 1 nouveau jeu dans la cour de l'école
- un castelet
- la réparation de l'étanchéité du toit du préau
- les 2 vasques dans le hall d'entrée sont à nouveau opérationnelles
- des jeux de cour ont été restaurés (peinture, ponçage...)

- à l'école « élémentaire » :

- concernant l'équipement informatique : 7 tableaux avec un vidéo-interactif (1 par classe), 3 ordinateurs par classe (soit 21 ordinateurs), 1 ordinateur portable « enseignant » pour chaque classe (soit 7 ordinateurs), 1 classe mobile avec 12 ordinateurs

- la mise en place d'un éclairage au-dessus des tableaux blancs (lorsque l'on n'utilise pas le vidéo) a été à l'étude depuis la rentrée mais une solution satisfaisante a été trouvée récemment

- 3 téléphones
- un rideau de la classe de M. Barribault (côté cour)
- les 2 filets de la grande structure de jeu

Des travaux et des équipements seraient à prévoir ou sont actuellement à l'étude :

- à l'école « maternelle » :

- le rideau du dortoir et celui de la salle de motricité sont à changer
- une sirène supplémentaire (évacuation incendie) pour la cour est nécessaire
- changement du grillage au-dessus du mur le long de l'Avenue Yann Roulet (à l'étude)

- à l'école « élémentaire » :

- les ouvertures extérieures (côté plateau EPS) devaient être changées pendant les vacances de la Toussaint. Cela n'a pas été fait. Ces travaux sont reportés : la date sera fixée prochainement.
- mis en place de 2 paniers de basket dans la cour principale
- changement du grillage au-dessus du mur le long de la route de Triou (à l'étude)
- l'agrandissement du préau (à l'étude)
- revoir la solidité des lattes du préau
- nettoyage de la façade (côté parking)
- vérification et changement des poignées des portes (intérieures et extérieures)
- il faudrait remettre en service l'ancienne « classe mobile » : modifier les paramètres, changer des batteries, permettre l'accès au réseau actuel

Dans les 2 sites, il y a encore des coupures fréquentes d'Internet. LTI, le fournisseur d'accès essaie de résoudre le problème mais cela dure depuis plus d'un an. De plus, à l'école maternelle, le débit pour accéder à Internet est très lent (il est difficile d'accéder à Internet par le réseau). Il faudrait faire le point sur le fonctionnement de celui-ci (câblage, recettage...) car lorsque l'on se connecte en wifi, le débit est bon.

h – USEP

8 classes de l'école sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (8 € par élève) et par la Municipalité (3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : tournois de basket, de handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, les Rencontres Raids USEP, escrime, rugby...). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

i – CUMAV

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la Rencontre des artistes », « L'enfant et le théâtre », les Rencontres chorales, ...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : enregistreur numérique, vidéo projecteur, écran, sonorisation...

j – Piscine et kayak

L'activité « piscine » aura lieu, à la piscine de Melle, une fois par semaine, selon le planning ci-dessous :

- 2^{ème} période, du 17 novembre au 19 janvier, de 13h10 à 15h10 (8 séances, le mardi) : CP de Mme Pusniak et CE1 de Mme Bigard
- 4^{ème} période, du 26 avril au 21 juin, de 13h50 à 15h50 (9 séances, le mardi) : GS de Mme Viry-Troger, GS de Mme Montmasson-Michel et CP/CE1 de M. Gallard

Les CE2 de Mme Barand iront à la piscine de Celles au mois de juin.

L'activité « voile/kayak/canoë » a débuté le 9 septembre et se terminera le 20 novembre (8 séances), pour les classes des CM1 et des CM1/CM2. Les CM2 iront à une autre période.

k – Rencontres parents/enseignants

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 1 septembre pour l'école « maternelle » et du 21 septembre au 28 septembre pour l'école « élémentaire ».

Depuis cette année, à l'école « élémentaire », toutes les classes adoptent le livret numérique. Celui-ci a été testé, avec succès, l'an passé, avec 2 classes. Les parents qui souhaiteraient avoir une version « papier » pourront le demander. Les autres recevront l'adresse du site et un mot de passe individuel pour chaque élève. Une demande d'autorisation a été accordée par la CNIL.

A l'école « élémentaire », des rencontres individuelles seront proposées aux familles, fin novembre et début décembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

A l'école « maternelle » ces rencontres auront lieu du mois de décembre au mois de février (en fonction des classes) et en fin d'année scolaire.

l – Agréments « piscine » et « cyclisme sur route »

1 parent a participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin, à Mougou. 1 parent a participé à une formation « activités aquatiques » en ce début d'année scolaire.

Au total, pour l'école, 34 parents possèdent l'agrément « piscine » et 24 ont l'agrément « cyclisme sur route ». Ces agréments sont maintenant valables « à vie ».

M. Sansault remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

m – Association sportive de l'école

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 1 131 € à l'école « maternelle » et de 2 067 € à l'école « élémentaire ».

L'Association sportive a organisé une vente de pommes qui a permis de dégager un bénéfice de 506 €.

Une vente de jus de pommes est en cours : celle-ci devrait dégager un bénéfice de 925 €.

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 18 décembre, à la salle des fêtes.

Des photos individuelles et de classes ont eu lieu le vendredi 2 octobre. Le photographe était le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres). La grande pochette était cette année, 1 € moins cher que l'an passé.

n – Occupation des locaux

Cet été, le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, 4 classes, la salle arts visuels et la bibliothèque

L'organisation mise en place l'an passé, a été renouvelée. Même si les délais sont très (trop !) courts entre les activités du centre, le ménage par la société de nettoyage et la réinstallation des classes, les enseignants ont pu faire leur rentrée dans de bonnes conditions....

Chaque mercredi après-midi, et pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs occupe :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, la salle arts visuels et la bibliothèque

o – Carapattes

Comme les années passées, 2 lignes « Carapattes » fonctionnent à Mougou. M. Sansault remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année. Depuis le début de l'année scolaire, des appels sont lancés pour recruter d'autres encadrants...

Les enfants qui prennent « Carapattes » portent tous un gilet « jaune ». A l'école « maternelle », ils attendent les accompagnateurs dans la salle de motricité et à l'école « élémentaire », ils se regroupent sous le préau.

p – Site Internet

Le site Internet de l'école est toujours ouvert : <http://sites79.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/>

On peut y trouver des renseignements sur le fonctionnement de l'école, sur les manifestations de l'APE, sur des activités de classe.

Cette année, sur le document « autorisation de diffusion », les parents pouvaient donner leur accord sur la diffusion des photos de leur enfant, sur le site de l'école et de la mairie. Peu de familles ont refusé le droit à l'image sur ces 2 sites (6,5 % des élèves).

Début octobre, des parents d'élèves ont signalé que des sites « Mougonnais » (sur les réseaux sociaux : facebook et twitter) avaient mis des liens pour accéder au site de l'école.

M. Dudognon et M. Blanchet (Responsables informatiques à la Direction Académique) ont été contactés, par M. Sansault, pour connaître la réglementation. Ils nous ont précisé que :

- o l'école avait fait les démarches nécessaires en faisant signer une autorisation de diffusion
- o ces 2 sites ne sont pas appropriés les photos mais ont simplement mis des liens qui renvoient au site de l'école
- o qu'il était possible de donner un code d'accès aux parents d'élèves si nous le souhaitions

A ce jour, les articles concernant les classes ne sont visibles que par les enseignants.

Les parents d'élèves pensent qu'il serait dommage de ne plus publier sur le site, des articles relatant et illustrant la vie des classes. Mais devant les inquiétudes exprimées par des parents d'élèves, le conseil d'école décide qu'un mot de passe sera donné aux parents d'élèves (ce qui leur permettra d'accéder à tout le site), en précisant de ne pas communiquer celui-ci pour d'éventuels liens. Si des liens sont à nouveau observés, vers des sites de réseaux sociaux, les enseignants ne publieront plus d'articles avec des photos d'enfants.

q – Projet passerelle

L'école est inscrite à l'action « Sur le chemin de l'école », mise en place par la Communauté cantonale. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel pour les futurs élèves, dans les classes des écoles maternelles du canton, qui en font la demande. Cette action a plusieurs objectifs :

- faciliter la première scolarisation des enfants de 18 à 36 mois
- renforcer la transition vers le « devenir élève » attendu chez les élèves de l'école maternelle particulièrement les plus jeunes d'entre eux
- permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants de structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées

Différentes animations d'1 h, auront lieu à l'école maternelle, du mois de février au mois de mai, dans les classes de -3ans/PS et de PS/MS. Chaque enfant inscrit pourra bénéficier de 3 matinées d'intégration avec des ateliers en classe (avec un parent). Une matinée culturelle sera organisée à Celles, le jeudi 7 avril.

2 matinées « porte-ouvertes » sont également prévues pour tous les futurs élèves de PS inscrits en mairie (du 21 mars au 29 avril) : le mardi matin 17 mai et le 24 mai.

r – Divers

- Au cours des réunions de classe et dans les cahiers de correspondance, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques. Actuellement, 14 enfants ont un PAI (3 à l'école « maternelle » et 11 à l'école « élémentaire »)

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 9 octobre 2015, le taux de participation était de 46,89 %. Celui-ci est en hausse de 2 % par rapport à l'an passé !

2 Point sur la sécurité

a – Commission de sécurité

La commission de sécurité locale (qui contrôle les jeux de cour, l'état des locaux...) s'est réunie le mardi 1 juillet 2014. Elle était composée de Mme Thibault (Adjointe chargée des affaires scolaires), M. Laborde (Représentant des parents d'élèves) et de M. Sansault (Directeur de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de la commission.

Une Société (Socotec) est venue vérifier les jeux de cour : le rapport est attendu pour d'éventuels travaux et mise aux normes.

b – Exercice d'évacuation

2 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions :

- à l'école « élémentaire », le lundi 15 septembre

- à l'école « maternelle », le mardi 30 septembre (lorsque l'on est dans la cour de récréation, on n'entend toujours pas la sirène). Pour faciliter l'évacuation, le sens d'ouverture du portail derrière les cuisines a été modifié. L'éclairage de cette zone est à nouveau en service.

Un 2^{ème} exercice, inopiné, celui-ci, pourrait être réalisé pendant l'interclasse (dans les 2 écoles) ou au moment de la sieste (« maternelle »).

c – Exercice de mise à l'abri

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sûreté, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de mise à l'abri, du PPMS est prévu pour le mois de janvier (sur chaque site).

3 Rythmes scolaires

a – Les APS

Comme l'an passé, des Activités Périscolaires (APS) sont organisées par la Municipalité, de 15h45 à 16h30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Pendant les APS, les enfants sont donc sous la responsabilité de la Municipalité. Une contribution financière est demandée aux familles. Le tarif dépend du quotient familial. Le prix par séance effectuée est compris entre 0,10 € et 0,80 € (pour un enfant hors-commune, le prix est de 1,20 €)

237 enfants sont inscrits aux APS : 80 à l'école maternelle (82 %), 157 à l'école « élémentaire » (88 %).

Les enfants qui ne participent pas aux APS, peuvent quitter l'école, à 15h45 (accompagnés par les parents ou par les personnes autorisées).

Marielle Mesmin assure la coordination des APS. M. Brelay remplace ponctuellement les animateurs absents.

Il n'y a pas encore eu de Comité de pilotage depuis le début de l'année scolaire, concernant le PEDT de cette année.

Du matériel a été acheté par la Municipalité pour permettre de faire évoluer le contenu de certaines activités : appareil photo avec pied (école maternelle), du matériel d'EPS permettant des activités à l'intérieur (jeux de golf, jeux de croquet, élastiques..., du matériel concernant les arts décoratifs. 2 nouvelles activités sont au programme pour l'année : mosaïque et arts numériques...

Organisation des APS à l'école « maternelle »

Les enfants de l'école « maternelle » sont répartis par âge, en 3 groupes (de 14 maximum) : -3ans/PS, MS, GS. Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire. 7 animatrices assurent chaque jour, les animations : Véronique Logerais et Nathalie Chargy (expression corporelle et/ou lecture d'albums), Thérèse Dias, Catherine Martin et Christine Tabutaud (activités manuelles), Sophia Lecler et Marie-Alice Bastide (cuisine). Chaque duo/trio d'animatrices prend en charge un groupe pendant une semaine. Au bout des 3 semaines, on recommence un nouveau cycle. Philippe Dubuisson intervient également (EPS et/ou lecture d'albums) tous les lundis et vendredis, en prenant en priorité des groupes avec les plus jeunes enfants (pour diminuer le groupe des PS...). Léa (en apprentissage CAP Petite enfance) peut également faire partie de l'encadrement. En fonction du temps et du nombre d'intervenants par groupe, si certains enfants sont fatigués et ne souhaitent pas participer à une activité, ceux-ci ont la possibilité d'avoir un temps « libre » sous la surveillance d'un animateur.

A 16h30, les parents (ou les personnes autorisées ou les responsables de la garderie ou la responsable du transport scolaire) viennent récupérer les enfants.

Les parents d'élèves ont reçu un planning des activités jusqu'à fin janvier.

Organisation des APS à l'école « élémentaire »

Les enfants de l'école « élémentaire » sont répartis par âge, en 10 groupes (de 18 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, 10 animateurs viennent prendre en charge aux 10 points d'accueil, chaque groupe d'enfants. Chaque groupe reste 3 semaines avec le même animateur (ou le même duo d'animateurs lorsque ce sont des enseignants)

A 16h30, les enfants sont dirigés vers le préau de sortie (pour attendre le car ou les parents, ou pour partir « seul », ou vers le point de RDV de Carapattes ou vers la garderie).

16 animateurs encadrent les APS : Aurélia Bigard (origami), Nadège Barand (activités sportives), Stéphane Gallard (lecture d'albums), Vincent Barribault (théâtre), Emilie Bouhier (jeux de société), Stéphane Sansault (activités sportives), Freddy Barbareau (activités sportives), Marielle Mesmin (mosaïque), Christine Blais (travaux manuels), Magali Pougard (art décoratif), Marie-Lou Fey et Isabelle Groussard (cuisine), Claudine et Jocelyne Lamy (lecture), Emmeline Bouquet (arts numériques), Anaïs Collin (jeux d'expression).

Les parents d'élèves ont reçu le planning des activités de l'année scolaire pour les différents groupes.

c – Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) permettent de fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés ou une aide au travail personnel, mais également de proposer des activités prévues par le projet d'école. Tous les élèves pourront être concernés. Elles sont menées en parallèle des activités périscolaires (APS). Elles sont mises en place tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 15h45 à 16h30 : tous les enseignants n'effectuant pas les APC les mêmes jours pour ne pas occuper toutes les classes. Elles ont lieu du 28 septembre au 13 mai (24 semaines), à raison d'1h30 par semaine (soit 2 séances de 45 min, par enseignant). Il y aura 4 périodes de 6 semaines. Les parents sont avertis à l'avance des prises en charge en APC : jours, durée de la période, enseignants.... Ils doivent donner leur accord. Il y a une seule séance d'APC maximum par enfant et par semaine. Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.

Pour la première période (de fin septembre à mi-novembre), 105 enfants sont présents aux APC :

- « maternelle » : 37 élèves (8 -3ans/PS, 15 PS/MS, 10 MS/GS1 et 4 MS/GS2)
- « élémentaire » : 68 élèves (8 CP, 7 CP/CE1, 7 CE1, 4 CE2, 7 CM1, 25 CM1/CM2, 10 CM2)

4 Projet d'école 2015/2016

Le projet d'école 2015/2016 fait partie du projet 2013/2017.

Plus de 40 enfants ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 18 octobre. Au tirage au sort, réservé aux écoles ayant plus de 25 participants, l'école de Mougou a gagné un enregistreur numérique.

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour les classes des MS/GS dont une sur la journée entière pour les MS/GS1 (jeudi 8 octobre).

Les 2 classes de MS/GS vont participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Elles iront visiter le Musée d'Histoire Naturelle, à La Rochelle, le mardi 5 janvier. Puis, elles accueilleront, l'artiste Catherine Chauviré. Ensuite, un travail en classe en arts visuels conclura ce projet.

6 classes (MS/GS1, CP, CP/CE1, CE1, CE2, CM1) participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagnée par un musicien). Ils se produiront, à la fin de l'année, devant les parents d'élèves.

La classe de CM1 de M. Barbareau (avec une classe de 6ème du Collège de Prahecq) vont participer cette année, au projet ECORCE. C'est un dispositif d'éducation à la biodiversité (conçu conjointement par le Conseil départemental - Zoodyssée - et l'Education Nationale), qui propose aux élèves de CM et de 6^{ème} d'expérimenter, ensemble, diverses problématiques environnementales. La 1^{ère} intervention, avec Loïc Nau, est prévue le jeudi 12 novembre, à Mougou avec une découverte de l'environnement proche de l'école.

7 classes de l'école « élémentaire » participeront à la 14^{ème} édition de l'Enfant et le Théâtre. Les 3 classes de cycle 2 iront voir « Les Bruits du noir » de la Compagnie Choc Trio (vendredi 4 décembre). Les 4 autres classes assisteront à une représentation de Molière de la Compagnie les Baladins du miroir, à la Couarde, fin mars. De plus, les 3 classes de CM1 et CM2 accueilleront une demi-journée, le jeudi 3 ou le vendredi 4 décembre, dans la classe, un auteur de théâtre, Christophe Tostain après avoir étudiés une de ses œuvres en classe.

Les 4 classes de « maternelle » sont allées voir un film « Petites Casseroles », au cinéma, dans le cadre du 9^{ème} Festival de Cinéma Jeunes Publics, à Melle, le mardi 3 novembre. Une autre séance sera programmée dans l'année.

8 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, tournois de rugby, escrime, les Rencontres Raids USEP...), aux journées courses longue et orientation....

Tous les « CM1 » devraient participer à un camp USEP (sous réserve), au Plan d'eau du Lambon (juin 2016). Le déplacement s'effectuera en vélo. La participation demandée par l'USEP sera sans doute de 43 € par personne, pour les 3 jours. L'Association sportive prendra en charge 13 € par élève (30 € seront donc à la charge des familles) et 43 € par accompagnateur.

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (35 enfants), du 25 janvier au 29 janvier 2016, à Lathus (86) avec comme activités principales du cirque et l'escalade. Il y aura au total 7 accompagnateurs (3 enseignants, 3

parents, 1 personne extérieure). La somme demandée aux familles est de 85 € par enfant. Une aide financière sera accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 6 200 €, soit 177 € par enfant.

Une classe de neige sera organisée pour tous les CM2 (48 enfants), du 18 janvier au 22 janvier 2015, à Ascou-Pailhères (Ariège). Il y aura au total 6 accompagnateurs (2 enseignants et 4 parents). La somme demandée aux familles est de 165 € par enfant. Une aide pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 14 416 €, soit 300 € par enfant. Lors de la réunion préparatoire, les enseignants ont expliqué le principe de l'argent de poche mis en place depuis de nombreuses années. Afin qu'il y ait une certaine équité entre tous les élèves, les parents peuvent donner s'ils le souhaitent entre 5 et 10 € : la somme totale est divisée par le nombre d'enfants. Même si personne n'a exprimé son mécontentement lors de la réunion, certains parents ne semblent pas approuver ce système. Pour résoudre le problème, l'APE a proposé de prendre en charge l'ensemble de l'argent de poche. Les enseignants ne souhaitent pas que l'APE prenne en charge cette dépense. Les achats possibles étaient très limités, à Ascou-Pailhères : soit le système actuel est maintenu, soit le principe de l'argent de poche sera annulé. La décision sera prise lors d'une réunion avec l'APE.

Toute l'école « élémentaire » participera à un projet « théâtre ». 3 intervenants professionnels de la Compagnie La Chaloupe, à Niort, viendront aider les enseignants : Alain Fritsch, Florent Picard et Gésabelle Clain. Ils interviendront, à partir du mois de janvier, à raison de 10 à 12h par classe. Le projet est actuellement en cours d'élaboration.

Les représentations théâtrales auront lieu à la salle des fêtes, le vendredi 24 juin (2 représentations) et le samedi 25 juin (4 représentations).

Cette année encore, la liaison maternelle/primaire sera poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront donc à l'école « élémentaire ». L'organisation n'a pas encore été définie mais cette action ne commencera pas avant le mois de janvier 2016.

Concernant la liaison avec le Collège de Celles, aucune action n'a été définie pour le moment. Un Conseil école/Collège aura lieu fin novembre. La mise en place des nouveaux cycles, prévue pour la rentrée 2016 sera à l'ordre du jour : le nouveau cycle 2 regroupera les classes CP, CE1, CE2 alors que le nouveau cycle 3 sera composé des classes CM1, CM2 et 6^{ème}. Néanmoins, il y aura au mois de janvier ou de février (la date reste à fixer) une rencontre, à Mougou, entre le Principal du Collège de Celles (M. Pairault) et les parents des futurs sixièmes.

Pour rappel, les nouveaux programmes pour le cycle 1 (PS, MS, GS) sont en vigueur depuis la rentrée 2015.

A l'école « maternelle », les enseignants souhaitent recréer de véritables coins jeux (maison, cuisine, poupées, épicerie/marchande, garage/voitures...) qui pourraient être installés dans la salle supplémentaire (qui accueille les ordinateurs et qui est utilisée par les APS également...). Ces coins jeux pourraient être accueillis également dans les classes sur une période donnée. L'achat de ces « nouveaux équipements » se fera sur plusieurs années.

M. Sansault présente ensuite les budgets prévisionnels (provisaires en attendant d'avoir tous les devis) du projet d'école 2015/2016. Ils se montent à 4 600 € pour la « maternelle » et à 30 750 € pour « l'élémentaire ». Cette année, pour le projet d'école, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour les classes de découvertes) sera de 8 540 € (340 € par classe + 4800 € classe de neige), celle de l'APE pourrait être de 6 350 € (1 000 € « maternelle » + 5 350 € « élémentaire ») et celle de l'Association sportive de l'école serait de 7 795 € (2 240 € « maternelle » + 5 555 € « élémentaire »).

Une réunion aura lieu le 13 novembre avec des membres de l'APE pour faire le point sur les finances et l'organisation de la fête de l'école.

5 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du nouveau règlement départemental, applicable depuis le 1^{er} septembre 2013. Celui-ci est affiché dans le hall de chaque école.

Le règlement intérieur de l'École de Mougou avait donc été réactualisé profondément il y a 2 ans et actualisé l'an passé. Cette année, l'article 5 (Vie scolaire) a été modifié. Une phrase a été ajoutée à l'article 5/5 : « A l'école maternelle, à 15h45, les parents ne peuvent entrer dans la cour que lorsqu'une employée communale ouvre le portillon. A 16h30, ils n'entrent dans la cour que lorsque le car est parti. » Une autre phrase modifie également l'article 5/7 (pour l'école élémentaire) : « A 15h50, si les parents (ou les personnes autorisées) ne sont pas venus(es) récupérer leur(s) enfant(s), ceux-ci iront rejoindre leur groupe. Ils resteront alors en APS jusqu'à 16h30. »

Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera affiché dans chaque classe et dans les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteraient en avoir une copie pourront soit en faire la demande auprès du Directeur, par mail (ce.0790124A@ac-poitiers.fr) ou consulter le site de l'école.

6 Questions diverses

a – Pour la rentrée en septembre 2016, les effectifs (connus à ce jour), seront en très nette baisse (ce qui était prévu depuis longtemps !) : 6 « -3ans », 21 PS, 28 MS, 35 GS, 30 CP, 34 CE1, 36 CE2, 26 CM1 et 34 CM2 : soit un total de 250 élèves (90 élèves à l'école « maternelle » et 160 à l'école « élémentaire »).

b – 2 stagiaires seront accueillies à l'école maternelle (sous réserve de l'accord de la Direction Académique) : Léa Pommier dans la classe de Mme Viry-Troger et de Mme Chauvineau (du 23 au 27 novembre, du 14 au 18 décembre et du 11 au 22 janvier), Agathe Ducluzeau dans la classe de Mme Fournier (du 25 janvier au 13 février).

c – Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le mardi 15 mars et le jeudi 16 juin 2016.

d – Un drapeau, un blason et une charte seront prochainement accrochés dans chaque « école » :

- sur la façade, de la salle de motricité à l'école « maternelle »
- au-dessus du cadran solaire, côté plateau EPS, à l'école « élémentaire »

Un arbre de la laïcité sera planté en présence des enfants le mercredi 25 novembre, à l'école maternelle, à côté de la mare.

e – Des parents regrettent de ne pas avoir été prévenus assez tôt pour la sortie au cinéma à l'école « maternelle ». Les enseignants précisent qu'il s'agissait d'une sortie exclusivement sur le temps scolaire : il n'y avait donc pas d'autorisation à demander aux parents : c'était juste une information.

f – Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de la mairie et sur celui de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Directeur de l'École
S. SANSAULT

Budget prévisionnel « projet d'école » : *maternelle***RESSOURCES**

<u>Municipalité de Mougou</u>	1 360
<u>Association des Parents d'Élèves</u>	1 000
<u>Association sportive de l'école</u>	2 240

TOTAL (en €)	4 600
---------------------	--------------

DÉPENSES

<u>Projet « A la rencontre des artistes » – MS/GS1 et MS/GS2</u>	1 000
- Forfait paiement CUMAV par classe ... : 220 €	
- transport : 650 €	
- Fournitures : 130 €	
<u>Equipement – toute l'école</u>	900
- achats de séries d'albums : 300 €	
- projet équipements « jouets » (sur plusieurs années) : 600 €	
<u>Sortie scolaire – -3ans/PS et PS/MS -</u>	1 000
- transport, entrées, visites	
<u>Sorties scolaires diverses</u> – à définir -	600
<u>Sorties culturelles</u>	1 100
- Maternelle et cinéma : entrées + transport (les 4 classes) : 2 séances	

TOTAL (en €)	4 600
---------------------	--------------

Budget prévisionnel « projet d'école » : « élémentaire »**RESSOURCES****Municipalité de Mougou** 7 180

- Subvention projet « théâtre » : 1 180 €
- Subvention classe de découvertes « CP » : 1 200 €
- Subvention classe de neige : 4 800 €
- CCAS : ??? €

Association des Parents d'Élèves 5 350

- Subvention classe de découvertes « CP » : 1 000 €
- Subvention classe de neige « CM » : 1 100 €
- Subvention projet « théâtre » : 3 000 €
- Subvention projet « camp USEP » : 250 €

Association sportive de l'école 5 555

- Classe de découvertes « CP » : 1 025 €
- Classe de neige « CM » : 596 €
- Projets USEP : 630 €
- Projet « théâtre » : 1 570 €
- Sorties « culturelles » : 1 600 €
- Sorties diverses : 134 €

Délégation des DDEN 150

- Subvention projet « théâtre »

Participation des familles 11 915

- Classe de découvertes « CP », à Lathus = 2 975 €
- Classe de neige « CM2 », à Ascou-Pailhères = 7 920 €
- Camp USEP « CM1 », au Lambon = 1 020 €

Spectacles « théâtre » 600

- Entrées spectacles « théâtre »

TOTAL (en €)	30 750
---------------------	---------------

DÉPENSES**Classes de neige (CM2) – (janvier 2016)** 14 416

- centre à Ascou-Pailhères, transport ... :

Classes de découvertes (CP) – (janvier 2016) 6 200

- centre « Lathus », transport ... :

Projets « USEP » (CM1) + toute l'école 1 900

- accueil des classes : 100 €
- Camp USEP, au Lambon (CM1 – juin 2016) : 45 € par enfant (34) et par accompagnateur (6) : 1 800 €

Sorties « culturelles » (cycle 2, décembre 2015 – cycle 3, mars 2016) 1 600

- L'Enfant et le Théâtre (entrées, transports...) : 1 300 €
- Accueil auteur, livres : 300 €

Projet « théâtre » – toute l'école – (de janvier à juin 2016) 6 500

- intervenants extérieurs (12h/classe + 40 h + frais déplacements ...) : 6000 €
- frais « matériel » spectacles (accessoires, sonorisation, éclairage...) : 500 €

Sorties « diverses » 134

- transports

TOTAL (en €)	30 750
---------------------	---------------